

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19/01/1972 délégation de signature.

n° 19/01/1972

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 janvier 1972

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1972

Date du numéro
25 février 1972

VISAS

Le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outremer et le ministre des transports.

Vul l'arrêté du 25 août 1969 donnant délégation permanente aux représentants du Gouvernement dans les territoires d'outre-mer à l'effet de signer les marchés en matière d'aviation civile d'intérêt général.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Les plafonds inscrits à l'article 1er de l'arrêté du 25 août 1969 susvisé sont respectivement portés à 300.000 et 3.000 F.

Le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, PIERRE MESSMER. Le ministre des transports, JEAN CHAMANT.